

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt-deux, le 30 novembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 10 novembre 2022**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>41</b>
<b>Votants :</b>	<b>45</b>
<b>Pour :</b>	<b>45</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD-BOUTINAUD, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD-BOUTINAUD, Caroline VIEIRA.

**SECRÉTAIRE** : Mme Bernadette MERLIN.

**OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire au CIAST**

Dans le prolongement de son projet de territoire, la communauté de communes apporte annuellement son soutien financier au CIAST pour accompagner un de ses axes d'intervention : favoriser l'autonomie en milieu rural.

Pour cela, le CIAST déploie deux services :

**- le service de portage de repas à domicile** : ce dernier fait l'objet d'une acceptation budgétaire par l'autorité de tarification (Département) qui arrête la proposition budgétaire via un arrêté de tarification.

En ce qui concerne l'exercice 2022, la proposition budgétaire été validée en octobre 2021 et a fait l'objet d'un arrêté de tarification pour arrêter la tarification du service à 22€ de l'heure.

**AR Prefecture**

024-200041150-20221130-DE2022139-DE  
Reçu le 02/12/2022

Néanmoins, cet arrêté de tarification n'a pas pris en compte les éléments liés au contexte actuel arrivé en cours d'année : augmentation des coûts du carburant et revalorisation salariale de 3.5 % au 1er juillet 2022.



**- le service d'aide à domicile ;**

Ce service est confronté également à l'évolution des coûts du carburant et la revalorisation salariale.

L'arrêté de tarification du CD24 n'a pas été modifié pour prendre en compte ces différents éléments (indépendamment du CTI) et pour cela, à des fins « accompagnement du service », il est proposé au conseil communautaire

- de revaloriser la subvention de la communauté de communes au CIAS du Terrassonnais à hauteur de 77 094€26.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :**

-  **ACCEPTTE** le versement au CIAS d'une subvention complémentaire d'un montant de 77 094€26 ;
-  **AUTORISE** Monsieur le Président à dire, faire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 01/12/2022

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

**AR Prefecture**

024-200041150-20221130-DE2022139-DE  
Reçu le 02/12/2022